CGT CROUS RÉUNION / MAYOTTE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES • DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

CONTRACTUELS DES CROUS : DES DROITS, UN SALAIRE, UNE CARRIÈRE !

CDD, CDI : nous assurons les mêmes missions de service public. Nous exigeons les mêmes garanties, le respect de nos droits et de véritables perspectives professionnelles.

NOTRE PRIORITÉ : UN VÉRITABLE QUASI-STATUT POUR LES CONTRACTUELS

Un déroulement de carrière garanti, avec des grilles de rémunération, des évolutions régulières, la reprise de l'ancienneté et des règles communes dans tous les CROUS.

UNE CARRIÈRE, PAS UNE SUCCESSION DE CONTRATS PRÉCAIRES

- Une progression salariale automatique et régulière, fondée sur l'ancienneté et la qualification, sans dépendre de décisions arbitraires.
- Des grilles nationales de rémunération et de classification, avec reconnaissance de l'expérience et de toutes les compétences.
- Des droits garantis en matière de formation, promotion, mobilité, changement de fonctions et reconversion.
- La reprise intégrale de l'ancienneté lors d'un renouvellement, d'une CDIsation ou d'une mobilité dans le réseau.

SÉCURISER LES EMPLOIS ET FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ

- La CDIsation des agents occupant des besoins permanents et l'arrêt des CDD à répétition.
- Des recrutements pérennes, des renouvellements anticipés et des fins de contrat motivées et transparentes.
- Un plan de titularisation et des voies d'accès à la fonction publique pour celles et ceux qui le souhaitent.

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL : L'ÉGALITÉ DES DROITS

- + 500 € par mois de revalorisation indemnitaire pour toutes et tous ; une prime exceptionnelle d'au moins 1 000 €, en plus des primes déjà prévues.
- Les mêmes droits sociaux pour les contractuels et les titulaires : congés, action sociale, protection sociale, formation et accompagnement.
- Des effectifs suffisants, des remplacements, des plannings respectueux de la santé et une prévention effective des risques professionnels.

UNE CCP QUI DÉFEND RÉELLEMENT LES AGENTS

Les élu·es CGT seront aux côtés des personnels pour défendre chaque dossier individuel relevant de la CCP, exiger la transparence des décisions, lutter contre les discriminations et obtenir des garanties collectives pour tous les contractuels.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 : POUR FAIRE RESPECTER NOS DROITS, VOTONS CGT !

CGT CROUS RÉUNION-MAYOTTE